

Les permanences juridiques

GRATUITES

au tribunal judiciaire de Toulouse

2, allée Jules Guesde - Métro Palais de Justice
Tél. : 05 61 33 70 00/90

Le relais d'accès au droit - salle D 066

PERMANENCES GRATUITES D'INFORMATION JURIDIQUE

Dans tous les domaines du droit
Aide à la constitution du dossier d'aide juridictionnelle
en présentiel, en visio-conférence ou par téléphone

> **ÉLÈVE AVOCAT**

CONSULTATIONS GRATUITES DES PROFESSIONNELS DU DROIT

Pour toutes questions relatives au droit de la famille

> **AVOCATS**

Divorce, séparation, autorité parentale, droit de visite...

> **NOTAIRES**

Conséquences patrimoniales de la séparation, du divorce...

	matin	après-midi
LUNDI	Notaire <i>(2^e lundi du mois) 9 h-12 h</i> Élève avocat <i>(autres jours) 9 h-12 h</i>	Élève avocat <i>14 h - 16 h</i>
MARDI	Avocat famille <i>8 h 30 - 12 h 30</i>	Élève avocat <i>14 h - 16 h</i>
JEUDI	Élève avocat <i>9 h - 12 h</i>	
VENDREDI	Avocat famille <i>8 h 30 - 12 h 30</i>	Élève avocat <i>14 h - 16 h</i>

- **Permanences avocat famille et élève avocat**

sur rendez-vous en ligne en scannant le QR-code

- **Permanences notaire** sur rendez-vous.

Tél. : 05 62 73 58 68

- **Interprète en LSF** sur rendez-vous, par sms ou

imo : 06 89 99 69 48, par courriel : secretariat@interpretis.fr,

par skype : interpretis@hotmail.com



Les permanences gratuites de médiateurs familiaux et du bureau d'aide aux victimes

MÉDIATEURS FAMILIAUX

Permanences d'information gratuites
sur la médiation familiale

Sans rendez-vous, le mardi de 9 h à 12 h 30.
Salle D 058.

BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

Permanences gratuites d'information et
d'accompagnement des victimes d'infraction pénale

Sans rendez-vous, tous les jours de 9 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h. Tél. 05 61 33 75 42.
Bureau provisoire n° 2 situé dans la salle des pas perdus.

Pour toute information sur les autres permanences
d'avocats, notaires et huissiers de justice
en Haute-Garonne, vous pouvez vous reporter
aux dépliants ***Une question juridique ?*** et
***Les maisons de justice et du droit de
la Haute-Garonne*** disponibles à l'accueil du
tribunal judiciaire de Toulouse ou sur le site
du CDAD de la Haute-Garonne :
www.cdad-hautegaronne.justice.fr